

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE TREIZE MARS (13/03/2025)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS : 23**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 10**

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**,

M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe GARCIA), Mme Arlette CAZORLA (Représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), M. Philippe LERMINEZ (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Frédéric GENRIES (Représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Jessie COTTINET (Représentée par Madame Anne-Marie VOLLARS (DUPONT)), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (Représenté par Monsieur Ignace VELA), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

11 – 13 mars 2025

**11. Vente du lot 2 du lotissement du Fraysse Bas II cadastré section  
AX n°0820, n°0816 et n° 0823, à Monsieur BITANE Sofiane**

Rapporteur : Monsieur Soufiane ACHCHTOUI

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le plan cadastral ;

**Vu** la proposition d'achat de M. BITANE Sofiane domicilié 3 avenue Jean Mermoz, à Cornebarrieu (Haute-Garonne), du 12 avril 2024 proposant l'acquisition du lot 2 non viabilisé du lotissement du Fraysse-Bas 2, d'une superficie de 1648 m<sup>2</sup>, au prix de dix-huit mille euros (18 000 €) ;

**Vu** l'avis de France Domaine du 20 janvier 2025 ;

Vu le rapport d'étude de sols G1 ;

**Considérant** que les parcelles cadastrées section AX n° 0820, n°0816 et n° 0823, sises 8 rue Olympe de Gouges, lotissement du Fraysse-Bas 2, représentent un intérêt pour le futur acquéreur.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DIT** que la surface à acquérir par M. BITANE Sofiane sera de 1648 m<sup>2</sup> ;

**DIT** que la vente aura lieu moyennant un prix de dix-huit mille euros (18 000 €) ;

**DIT** que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte ;

**DIT** que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte ;


**DIT** que l'acquéreur devra se conformer au règlement du P.L.U.i.H. en vigueur, et au règlement du lotissement ;

**CHARGE** l'office notarial GUILLAMAT, sis 14 rue Guilleran à Moissac, choisi par l'acquéreur, d'établir l'acte correspondant ;

**DIT** que la présente délibération aura une durée de validité de deux ans à compter de sa notification au demandeur. Passé ce délai et sans formalité, la délibération et le projet d'acte seront sans suite ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette acquisition.

Pour copie conforme  
Moissac, le 14 mars 2025

Le Maire,  
  
Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

  
Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :